

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2965

16 octobre 2014

SOMMAIRE

1nergie S.A142281	LEI SPV II S.àr.l142284
Accent International S.A142278	Lyreco Luxembourg142277
Acftperfo S.à r.l142281	Mediagenf S.à r.l142274
Acqui Finance S.A., SPF142275	Millebirg S.A142275
Addax Holding Co S.A142275	Neovara European Mezzanine Leveraged
Adria Luxco S.à r.l142277	Partners 2003-A S.à r.l142276
Adria News S.à r.l142278	Neovara European Mezzanine Leveraged
Aircool S.A	Partners 2003-B S.à r.l142274
AirFreight Logistics S.à r.l142278	NorCell S.à r.l
Amarine Luxembourg SA142282	NSS Sub Feeder S.à r.l142313
Anaco Luxembourg S.A142281	Private Real Estate S.A142275
Anagallis S.A142284	Scriptura S.A142285
Anagallis S.A142275	SHCO 43 S.à r.l142285
Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l.	Société Nationale de Certification et d'Ho-
142276	mologation142276
BC Consulting142280	Société Nationale de Circulation Automo-
Black & Decker Asia Manufacturing Hol-	bile S.à r.l
dings 2 S.à r.l	Sonagra S.A
Blueleaf S.à r.l142280	Sonagra S.A
Bois et Jardins Lux Sàrl142281	SR Finance S.A142279
CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l 142280	Sunny Pastures Sàrl142285
Cive S.A142279	Tech Data Lux Finance S.à r.l 142278
Copa Investments S.à r.l142279	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A 142280
DCSF Tractor Holding S.à r.l142294	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A 142279
Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l.	TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A 142281
142274	Triton III LuxCo B 12 S.à r.l142283
FeelVeryBien142287	Triton III LuxCo B 16 S.à r.l142282
Financière Verdi S.à r.l142283	Verneuil S.a142274
Fourteen Alliaria S.à r.l142286	Veurne Investments S.à r.l142278
Ilos Holding S.à r.l142305	Vingt Deux Trois Zero Holding SPF S.A.
Imex Design S.A142274	142279
Indigo Real Estate 4 S.à r.l	Whale Holdings S.à r.l
KALIMA Spf S.A	White Creations S.à r.l



Imex Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 144.186.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014134918/9.

(140153054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.801.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135060/10.

(140152959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Verneuil S.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 70.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014135267/10.

(140153468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Europe Capital Partners V Lux GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.194.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014135462/10.

(140154518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Mediagenf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 23.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 4-6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 102.934.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 14 août 2014

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 7, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1 er Septembre 2014.

Luxembourg, le 14 août 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Gérant

Référence de publication: 2014136783/15.

(140155807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er septembre 2014.



Addax Holding Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 59.052.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire en date du 29 août 2014

L'assemblée générale ordinaire a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec l'approbation des comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2015:

- 1. M. Rami SHAKKOUR ABU-GHAZALEH, adminstrateur de la Société;
- 2. M. Ihsan SHAKKOUR ABU-GHAZALEH, adminstrateur de la Société:
- 3. Mme Ferial Soubhi FOUAD AL MUHTADI, adminstrateur de la Société;
- 4. La société COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014136977/15.

(140156265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Acqui Finance S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 80.737.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014136973/9.

(140155916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Anagallis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014136989/10.

(140156246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Millebirg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 142.727.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014135052/10.

(140153560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Private Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2133 Luxembourg, 50, rue Nicolas Martha.

R.C.S. Luxembourg B 104.298.

Je soussigné Pierrette Filet, déclare démissionner de mes fonctions d'administrateur de la société PRIVATE REAL ESTATE S.A. (B104298) 50, rue Nicolas Martha L-2133 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 26/08/2014.

Pierrette Filet.

Référence de publication: 2014135296/10.

(140152803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.



Neovara European Mezzanine Leveraged Partners 2003-A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 99.799.

Le Bilan du 1 ^{er} Janvier 2013 au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135059/10.

(140152960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Whale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.550.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 90.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014135280/10.

(140153591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Axalta Coating Systems Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 174.719.

Der berichtigte Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt, um die Einreichung vom 20.08.2014 zu ersetzen, welche unter der RCS-Nummer L140149464 registriet ist.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135319/10.

(140154266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Société Nationale de Certification et d'Homologation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 27.180.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014135198/12.

(140153288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Société Nationale de Circulation Automobile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5230 Sandweiler, 11, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 6.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014135199/12.

(140153290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.



Sonagra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 76.865.

En date du 18 août 2014, j'ai démissionné de ma fonction d'administrateur de la société SONAGRA S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, RCSL B 76865.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour extrait conforme

Monsieur Bertrand MICHAUD

Référence de publication: 2014135208/12.

(140153610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Sonagra S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.865.

Avec effet au 26 août 2014, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A. a dénoncé tout office de domiciliation de la société SONAGRA S.A., société anonyme, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76865 et ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2014.

GLOBAL TRUST ADVISORS S.A.

Référence de publication: 2014135211/12.

(140153709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

NorCell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 1.300.000,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Noreell S.à r.l.

Référence de publication: 2014135077/10.

(140153008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Lyreco Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 2, rue Jean Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 38.924.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014134997/9.

(140153277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Adria Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 180.743.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 27 mars 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 avril 2014.

Référence de publication: 2014135305/11.

(140154070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.



Adria News S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 178.148.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 mars 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 avril 2014.

Référence de publication: 2014135306/11.

(140154327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Accent International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 134.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135302/10.

(140154247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

AirFreight Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135309/9.

(140153809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Veurne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 111.707.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Août 2014.

Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2014135270/12.

(140153347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Tech Data Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 174.420.

Les comptes annuels au 31 janvier 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/08/2014.

Jacob Mudde / Jorge Pérez Lozano

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014135240/12.

(140153499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.



SR Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.122.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES B.P. 1832 L-1018 Luxembourg Signature

Référence de publication: 2014135215/12.

Reference de publication. 2017133213/12.

(140153287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Sven Kenis

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014135250/12.

(140153210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Vingt Deux Trois Zero Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 174.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135275/9.

(140153467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Cive S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4831 Rodange, 73, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.374.

Veuillez noter que par la présente lettre, je vous soumets ma démission du Conseil d'Administration de la société CIVE S.A. (B37374) à compter de ce jour.

Le 15 juin 2002. Aurore Guerini.

Référence de publication: 2014135298/10.

(140153619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

White Creations S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Copa Investments S.à r.l.).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 178.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 août 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014135397/11.

(140154240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.



BC Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle Rolach.

R.C.S. Luxembourg B 169.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014135369/9.

(140153815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Black & Decker Asia Manufacturing Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014135363/10.

(140154208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Blueleaf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 40.645,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 180.713.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014135365/12.

(140154288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

CCT Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 181.227.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 février 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 mars 2014.

Référence de publication: 2014135411/11.

(140153744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Sven Kenis

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014135249/12.

(140153209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.



TNT EXPRESS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3290 Bettembourg, Zone d'Activités Economiques Krakelshaff.

R.C.S. Luxembourg B 20.133.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Sven Kenis

Administrateur délégué

Référence de publication: 2014135251/12.

(140153211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Acftperfo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 111.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2014135321/12.

(140154416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

1nergie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 26, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 145.333.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014135284/10.

(140153558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Anaco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 30, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 120.126.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014135337/10.

(140154413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Bois et Jardins Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4972 Dippach, 2, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 125.300.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg. Signature.

Référence de publication: 2014135385/10.

(140154122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.



Triton III LuxCo B 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 159.750.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et B des gérants actuellement en fonction;
- 3 de nommer
- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Heiko Dimmerling, gérant

Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant

Monsieur Michiel Kramer, gérant

Monsieur Mats Eklund, gérant

Monsieur Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 16 S.à r.l.

Référence de publication: 2014134558/28.

(140152241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Amarine Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.576.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 03 Juillet 2014 a décidé:

- de renouveler le mandat d'administrateur de la société et de président du Conseil d'administration de la société, Monsieur Jean-Marc BAILLEUX, né le 15 juillet 1961 à Lens (France), demeurant professionnellement à F-59658 Villeneuve d'Ascq, Immeuble Péricentre, 21 Rue Van Gogh, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;
- de renouveler le mandat d'administrateur de la société, Monsieur Thomas WIDMAIER, né le 27 septembre 1977 à Schiltigheim (France), demeurant professionnellement à F-59658 Villeneuve d'Ascq, Immeuble Péricentre, 21 Rue Van Gogh, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;
- de renouveler le mandat d'administrateur de la société, Monsieur Wilfrid ANDRE, né le 25 septembre 1970 à L'Haÿ-les-Roses (France), demeurant à F-59290 Wasquehal, 418 rue Albert Bailly, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020;
- de renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société, Monsieur Jean-Christophe LELEU, né le 11 septembre 1962 à Tourcoing (France), demeurant professionnellement à F-59658 Villeneuve d'Ascq, 21 rue Van Gogh, Immeuble Péricentre, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2014. IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014134689/26.

(140153308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.



Triton III LuxCo B 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 159.798.

EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par résolutions écrites datées du 25 juin 2014 et avec effet immédiat, a décidé:

- 1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société;
- 2 d'abolir la classification en catégorie A et B des gérants actuellement en fonction;
- 3 de nommer
- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Mats Eklund, demeurant au 13 Farm Place, Londres W8 7SX, Royaume-Uni en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie
- Monsieur Antonis Tzanetis, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la Société pour une période indéfinie.

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé sans classification en tant que gérants de catégorie A ou de catégorie B de la manière suivante:

Monsieur Heiko Dimmerling, gérant

Monsieur Mats Eklund, gérant

Monsieur Michiel Kramer, gérant

Monsieur Thomas Sonnenberg, gérant

Monsieur Antonis Tzanetis, gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo B 12 S.à r.l.

Référence de publication: 2014134556/28.

(140152753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Financière Verdi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, Avenue Monterey. R.C.S. Luxembourg B 187.420.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales daté du 20 août 2014 que CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 1, Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, Iles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031 a transféré 1.250.000 parts sociales de la Société de la manière suivante:

- 1. transfert de 390.402 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, ayant son siège social à 1, Waverley Place, Union Street, St. Helier, Jersey JE1 1SG, lles Anglo-Normandes, inscrite au Jersey Financial Services Commission sous le numéro 99031, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (A) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des lles Caïmans et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, lles Caïmans;
- 2. transfert de 388.820 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour compte de CVC European Equity Partners V (B) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des lles Caïmans et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, lles Caïmans;
- 3. transfert de 409.268 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (C) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des lles Caïmans et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, lles Caïmans;
- 4. transfert de 29.075 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (D) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des Iles Caïmans et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans; et



5. transfert de 32.435 parts sociales de la Société à CVC European Equity V Limited, préqualifié, agissant comme general partner au nom et pour le compte de CVC European Equity Partners V (E) L.P. un «exempted limited partnership» crée et organisée par le droit des lles Caïmans et ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Caïman KY1-9005, lles Caïmans.

Les associés de la Société sont désormais:

Associés	Nombre
	de parts
	sociales
CVC European Equity Partners V (A) L.P., prénommé	390.402
CVC European Equity Partners V (B) L.P., prénommé	388.820
CVC European Equity Partners V (C) L.P., prénommé	409.268
CVC European Equity Partners V (D) L.P., prénommé	29.075
CVC European Equity Partners V (E) L.P., prénommé	32.435
Total	1.250.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 Août 2014.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2014134827/48.

(140153052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

LEI SPV II S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal. R.C.S. Luxembourg B 121.740.

Extrait des résolutions des associés prises en date du 27 août 2014

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:
- * Cory Olson en tant que Gérant de la Société avec effet au 27 août 2014
- D'accepter la nomination de:
- * Blair Alan Lewis, né le 6 mai 1967 à Ottawa, Canada, avec adresse professionnelle 25 Canada Square, 34 th Floor, London E14 5LB, Royaume-Uni, en tant que Gérant de la Société avec effet au 27 août 2014 et ce pour une durée illimitée

Luxembourg, le 27 août 2014.

Jurgita Gabedangaite

Mandataire

Référence de publication: 2014134979/18.

(140153604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2014.

Anagallis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 123.698.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 26 août 2014.

Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration du 24 janvier 2013 de coopter Madame Marie-Christelle BORDET, domicilié rue de la République, F-28160 Brou, France, au titre d'administrateur, en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018

Pour la société

ANAGALLIS S.A.

Référence de publication: 2014136990/14.

(140156247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.



Scriptura S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8545 Niederpallen, 55, Ditzenberg. R.C.S. Luxembourg B 101.648.

EXTRAIT

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Raphaël Soetens, administrateur, résidant à B-6700 ARLON, 230, rue de Sesselich

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014137483/11.

(140156277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

SHCO 43 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. R.C.S. Luxembourg B 176.260.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 28 août 2014

- 1. Madame Nicola FOLEY a démissionné de son mandat de gérante avec effet au 28 août 2014.
- 2. Monsieur Douwe TERPSTRA, administrateur de sociétés, né à Leeuwarden (Pays-Bas), le 31 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé gérant pour une durée indéterminée avec effet au 28 août 2014.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SHCO 43 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014137487/17.

(140156579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Sunny Pastures Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 155.793.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de Sunny Pastures S.à r.l. prises le 1 er Septembre 2014

L'unique Associé de Sunny Pastures S.à r.l.. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Séverine Canova, née le 16 Juillet 1975 à Creutzwald (France), avec adresse professionnelle, au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 1 er Septembre 2014,
- d'accepter la démission de Xavier de Cillia, né le 11 avril 1978 à Nice (France), avec adresse professionnelle, 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 1 er septembre
- d'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., avec siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 1 er septembre 2014,
- de nommer Rachel Hafedh, née le 22 Mars 1976 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 1 er septembre 2014,
- de nommer Property and Finance Corporation S.à r.l., avec siège social au 4-6 Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société et ce avec effet au 1 er septembre 2014.

(140156091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Le Conseil de gérance se compose comme suit:

Rachel Hafedh

Property and Finance Corporation S.à r.l.

Luxembourg, le 1 er Septembre 2014.

Référence de publication: 2014137480/26.

Signature.



Indigo Real Estate 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Fourteen Alliaria S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 188.025.

In the year two thousand and fourteen, on the sixth day of August.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B 177 960.

here represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, professionally residing in Luxembourg, or any other employee of the notary's office, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Fourteen Alliaria S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 188025 (the "Company"), and incorporated pursuant to a deed of the notary Me Henri Hellinckx, on May 20, 2014.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the date of the incorporation of the Company.

The Sole Shareholder of the Company takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Indigo Real Estate 4 S.à r.l.".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" Art. 2. The Company's name is "Indigo Real Estate 4 S.à r.l."."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le sixième jour du mois d'août,

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Indigo Cascade 4 Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177 960,

dûment représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Fourteen Alliaria S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume



Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg B 188025 (la "Société"), constituée selon acte reçu par le notaire Maître Henri Hellinckx en date du 20 mai 2014.

Les statuts de la Société n'ont été modifiés depuis la date de la constitution de la Société.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital de la Société, a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société en «Indigo Real Estate 4 S.à r.l.».

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société de la manière suivante:

« Art. 2. La dénomination de la société sera "Indigo Real Estate 4 S.à r.l."»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ EUR 1.200.-.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande de la partie comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 août 2014. Relation: LAC/2014/37793. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 août 2014.

Référence de publication: 2014135499/78.

(140154363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

FeelVeryBien, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1870 Luxembourg, 4, rue Kohlenberg. R.C.S. Luxembourg B 189.786.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quatorze août.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Monsieur Benjamin BLASCO, gérant de société, né le 7 mai 1976 à Orléans (F), demeurant à 4 rue Kohlenberg, L-1870 Luxembourg.
- 2) Monsieur Ludovic DUJARDIN, gérant de société, né le 2 mars 1976 à Tourcoing (F), demeurant à Appartement 63, 36 rue Coligny, 59100 Roubaix.

Ici représenté par Monsieur Benjamin BLASCO, précité,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 28 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . Dénomination, Siège, Durée, Objet

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «FeelVeryBien»
 - Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 5.** La société a pour objet de proposer, pour son propre compte comme pour le compte de tiers, des services informatiques, des formations et du conseil à des utilisateurs ou des sociétés.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

La société a encore pour objet, tant en tout endroit de l'Union Européenne que partout ailleurs dans le monde entier:

- 1) Le développement et la commercialisation de solutions informatiques et des brevets afférents.
- 2) L'exécution de travaux de consultance et de travaux de nature technique, administrative, commerciale pour compte de toute entreprise, association ou société à laquelle elle sera intéressée.
- 3) Le développement de produits associés à la prestation de ses services. Sont inclues toutes prestations de services et de conseils s'y rattachant pourvu qu'elles soient connexes et accessoires et non dans l'attribution exclusive d'une profession spécialement réglementée par la loi.
- 4) La société peut s'intéresser par toutes voies, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, et, en vue de favoriser le développement de sa participation ainsi créée, elle peut y apporter tout soutien financier ou même sa caution.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

- Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants-droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

- **Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.
 - Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.
- **Art. 15.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.



Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

- Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.
- **Art. 19.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 20.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société. Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

- 1) Monsieur Benjamin BLASCO, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales
- 2) Monsieur Ludovic DUJARDIN, prénommé, deux cent cinquante (250) parts sociales

TOTAL: cinq cents (500) parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la société est établi à L-1870 Luxembourg, 4, rue Kohlenberg.
- 2. L'assemblée générale désigne comme gérant unique pour une durée indéterminée:
- Monsieur Benjamin BLASCO, gérant de société, né le 7 mai 1976 à Orléans (F), demeurant à L-1870 Luxembourg, 4 rue Kohlenberg.

La société sera engagée par la signature du gérant unique.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. BLASCO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 août 2014. Relation: LAC/2014/39282. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2014.

Référence de publication: 2014135497/123.

(140154127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.



Aircool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 97.340.

L'an deux mil quatorze, le six août.

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AIRCOOL S.A., avec siège social à L-9132 Schieren, 20, Op der Schlaed, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 5 du 3 janvier 2004

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg, sous le numéro B 97.340.

Les statuts ont été modifiés une fois par un acte de Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck en date du 16 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 623 du 28 juin 2005

L'assemblée est ouverte à onze heures et désigne comme président Monsieur Pierre HERBIET demeurant à B-6941 BENDE, Chemin des Houillères 19

Qui désigne comme secrétaire Monsieur Martin HERBIET demeurant à B-5070 SART-SAINT-LAURENT, Rue Marlagne 21/1

Et désigne comme scrutateur, Monsieur René HERBIET demeurant à B-6900 MARCHE-EN-FAMENNE, Rue du Luxembourg 45/24

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

- 1.- Transfert du siège social de Schieren à L-9647 Doncols, 36, Bohey;
- 2.- Modification de l'objet social de la société;
- 3.- Refonte complète des statuts;
- 4.- Démission d'un membre du conseil d'administration avec décharge;
- 5.- Nomination d'un nouvel administrateur;
- 6.- Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de Schieren à L-9647 Doncols, 36, Bohey.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société qui aura la teneur suivante:

«La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- La réalisation d'installation HVAC: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installation de traitement d'air: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installations frigorifiques: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installations pour la production de froid: étude, fourniture et placement
- la fabrication et le placement de machines et appareils pour la production de froid
- L'installation et l'exploitation d'ateliers de réparations pour tous les articles et appareils susmentionnés
- La maintenance de tous les appareils, installations et appareils susmentionnés



La société a pour objet le management et la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous les titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les adapter au fonctionnement d'une société anonyme unipersonnelle.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «AIRCOOL S.A.» qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que les présents statuts de constitution.
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- La réalisation d'installation HVAC: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installation de traitement d'air: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installations frigorifiques: étude, fourniture et placement
- La réalisation d'installations pour la production de froid: étude, fourniture et placement
- la fabrication et le placement de machines et appareils pour la production de froid
- L'installation et l'exploitation d'ateliers de réparations pour tous les articles et appareils susmentionnés
- La maintenance de tous les appareils, installations et appareils susmentionnés

La société a pour objet le management et la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières, ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous les titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

La société a également pour objet l'exécution de toutes opérations immobilières, la gestion et l'administration de biens immobiliers.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

- Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.-€) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.
 - Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.



Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum, sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par vidéoconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Lorsque la société comporte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur ou par l'administrateur unique. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Ils sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique.
- Art. 11. Le conseil ou l'administrateur unique peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs spéciaux, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société. Il pourra également conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.
- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.

Si la société fonctionne au moyen d'un administrateur unique, ce dernier engage valablement la société en toute circonstance par sa seule signature.

Art. 13. Les administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du conseil d'administration ou à assister l'administrateur unique à la gestion de la société sont tenus de ne pas divulguer, même après la cessation de leurs fonctions, les informations dont ils disposent sur la société anonyme et dont la divulgation serait susceptible de porter préjudice aux intérêts de la société, à l'exception des divulgations exigées ou admises par une disposition légale ou réglementaire applicable aux sociétés anonymes ou dans l'intérêt public.



Art. 14. La surveillance financière de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Ils sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

Art. 15. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Si la société est constituée par un actionnaire unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mardi du mois de mai à 18 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. Le conseil d'administration, l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Art. 18. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévues par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Le calcul du quorum se fait selon les modalités prévues par la loi. Sont réputés présents pour ce calcul, les actionnaires qui participent à la réunion du conseil d'administration, les personnes qui assistent par vidéoconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration, par deux administrateurs ou par l'administrateur unique.

Année sociale - Bilan

Art. 19. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 20. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration ou de l'administrateur unique, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Ils détermineront le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission d'un membre du conseil d'administration à savoir Monsieur Daniel PE-CHON et ce, avec effet au 6 août 2014.

L'Assemblée lui donne décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.



Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 6 août 2014, Monsieur Martin HERBIET, né à Namur, le 1 er février 1988, demeurant à B-5070 SART-SAINT-LAURENT, Rue Marlagne 21/1.

Son mandat se terminera en 2016 lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'année 2015.

Le Conseil d'Administration est, à dater du 6 août 2014, composé des personnes suivantes:

- Monsieur Pierre HERBIET, administrateur-délégué à la gestion journalière
- Monsieur Martin HERBIET, administrateur
- Monsieur René HERBIET, administrateur

La société est valablement engagée par la signature de l'administrateur-délégué à la gestion journalière.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à onze heures trente.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 1.000 euros.

DONT ACTE, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: Herbiet P., Herbiet M., Herbiet R., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 7 août 2014, Relation: WIL/2014/609, Reçu soixante-quinze euros (75 €).

Le Receveur ff. (signé): Zeimes.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135330/239.

(140154069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

DCSF Tractor Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 189.794.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

Appeared the following:

OHA Diversified Credit Strategies Tractor Fund GenPar, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, United-States of America, registered with the Companies Register of Delaware under number 5478401, acting as general partner of OHA Diversified Credit Strategies Tractor Master Fund, L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the Cayman Islands, with registered office at 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered with the Companies Register of the Cayman Islands under the number WK-73861,

represented by Mr Matthieu De Donder, jurist, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which it declares to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "DCSF Tractor Holding S.à r.l.".



Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing (without a public offer) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same kind of assistance to undertakings which are part of the same group of companies which the Company belongs to or to third parties, provided that doing so falls within the Company's best interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

In addition to the share capital, a premium account may be set up, into which any premium paid on any share in addition to the par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares, which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form.

When the Company is composed of a sole shareholder, the sole shareholder may freely transfer its/her/his shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely only amongst shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital.

The transfer of shares shall take place by notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of



shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Chapter III. Management, Board of managers, Auditors

Art. 8. Management. The Company shall be managed by one or several managers, whether shareholders or not (the "Manager(s)"). If several Managers have been appointed, the Managers will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The Manager(s) shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine their number, their remuneration and the limited or unlimited duration of their mandate. The Managers will hold office until their successors are elected. They may be reelected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed Managers as Class A Managers and Class B Managers.

Even after the term of their mandate, the Manager(s) shall not disclose Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law.

Art. 9. Meetings of the Board of Managers. If the Company is composed of one sole Manager, the latter will exercise the power granted by the Law to the Board of Managers.

The Board of Managers will appoint a chairman (the "Chairman") from among its members. It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholder(s).

The Board of Managers will meet upon notice given by the Chairman or upon request of any Manager. The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers. In her/his absence the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given. Any such notice shall specify the place, the date, time and agenda of the meeting.

The notice may be waived by unanimous written consent by all Managers at the meeting or otherwise. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every board meeting shall be held in Luxembourg or such other place indicated in the notice.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as her/his representative.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the relevant meeting. In case of a tied vote, the Chairman has a casting vote.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 10. Minutes of Meetings of the Board of Managers. The minutes of the meeting of the Board of Managers or, as the case may be, of the written decisions of the sole Manager, shall be drawn up and signed by all Managers present at the meeting or, as the case may be, by the sole Manager. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts thereof shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Art. 11. General Powers of the Managers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of administrative or disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 12. Delegation of Powers. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may confer certain powers and/or special mandates to any member(s) of the Board of Managers or to any other person(s), who need not be a Manager or a Shareholder of the Company, acting either alone or jointly, under such terms and with such powers as the Manager or, as the case may be, the Board of Managers shall determine.



The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may also appoint one or more advisory committees and determine their composition and purpose.

Art. 13. Representation of the Company. In case only one Manager has been appointed, the Company will be bound toward third parties by the sole signature of that Manager as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Manager has delegated such signatory power, within the limits of such power.

In case the Company be managed by a Board of Managers, subject to the following, the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers as well as by the joint signatures or single signature of any person (s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Notwithstanding the above, if the sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed one or several Class A Managers and one or several Class B Managers, the Company will be bound towards third parties only by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, as well as by the joint signatures or single signature of any person(s) to whom the Board of Managers has delegated such signatory power, within the limits of such power.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that any one or more duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, has a personal interest in, or is a duly authorised representative of said other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, who serves as a duly authorised representative of any other company or firm with which the Company contracts or otherwise engages in business, shall not for that sole reason, be automatically prevented from considering and acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager has any personal interest in any transaction to which the Company is a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, s/he shall inform the Board of Managers of any such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction. Any such transaction and such Manager's interest therein shall be reported to the sole shareholder or, as the case may be, to the next general meeting of shareholders. When the Company is composed of a sole Manager, any transaction to which the Company shall become a party, other than transactions falling within the scope of the day-to-day management of the Company, concluded in the Company's ordinary course of business and at arm's length, and in which the sole Manager has a personal interest which is conflicting with the Company's interest therein, the relevant transaction shall be approved by the sole shareholder.

Art. 15. Indemnification. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 16. Audit. Except if the Company's annual accounts are audited by an independent auditor in accordance with the requirements of the Law, the supervision of the operations of the Company may be, and shall be, if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors or, as the case may be, the independent auditor, if any, shall be appointed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, which will determine the number of statutory auditors, if applicable, the remuneration of the statutory or independent auditor and the duration of their mandate. The auditors will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 17. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the first Monday of June of each year, at 10 a.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other General Meetings of Shareholders. The shareholders may hold general meetings of shareholders to be convened in compliance with the Law by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, general meetings of shareholders are not compulsory and the shareholders may cast their vote on the proposed resolutions in writing.



General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, circumstances of force majeure so require.

Art. 19. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 20. Procedure, Vote. The general meeting of shareholders will meet upon notice given by the Manager or, as the case may be, by the Board of Managers, by the auditor(s), if any, or by shareholders owning more than half of the share capital of the Company made in compliance with the Law and the present Articles.

The notice shall be sent to the shareholders at least eight (8) days prior to the meeting and shall specify the date, time, place and agenda of the meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as her/his proxy who need not be a shareholder.

One or several shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman of the Board of Managers or, in his absence, by any other person appointed by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one or several scrutineer(s).

The chairman of the general meeting of shareholders together with the secretary and the scrutineer(s) so appointed, form the bureau of the general meeting.

An attendance list indicating the name of the shareholders, the number of shares held by them and, if applicable, the name of their representative, is drawn up and signed by the bureau of the general meeting of the shareholders or, as the case may be, their representatives.

One vote is attached to each share, except otherwise provided for by the Law.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, any amendment to the present Articles shall be approved by shareholders (i) being a majority of the shareholders in number and (ii) representing three-quarters of the corporate capital.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the share capital of the Company. In case the quorum is not reached at the first meeting, the members shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 21. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the sole shareholder or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders shall be certified by the sole Manager or, as the case may be, by the Chairman of the Board of Managers or by any two Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

- **Art. 22. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.
- Art. 23. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them, if applicable, to the auditor(s) for review and to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder or his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 24. Allocation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.



The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. It/s/he may decide to use the whole or part of the remainder to existing losses, if any, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholder(s) as dividend.

Art. 25. Interim Dividends. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed to and has fully paid in cash the entirety of the twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in article 183 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

Transitory Provision

The first financial year will begin on the present date and will end on 31 December 2014.

Resolutions of the sole shareholder

The above mentioned shareholder, representing the entire subscribed capital, immediately passed the following resolutions:

1. Resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following as Managers for an unlimited period:

Class A Manager:

- Mr. Richard Munn, born in Ware (United-Kingdom) on 31 July 1958, with professional address at 83, Pall Mall, 6 th Floor, SW1Y 5ES London (United Kingdom); and

Class B Managers:

- Mr. Jean-Claude Lucius, born in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on 13 December 1966, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg); and
- Mr. Jean-Philippe Mersy, born in Villerupt (France) on 20 April 1971, with professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).
- 2. Resolved that the registered office shall be at 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.



Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

OHA Diversified Credit Strategies Tractor Fund GenPar, LLC, une société constituée sous les lois de Delaware, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du registre de Delaware sous le numéro 5478401, agissant comme associé commandité de OHA Diversified Credit Strategies Tractor Master Fund, L.P. un limited partnership constitué sous les lois des îles Cayman, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, îles Cayman, auprès du registre de commerce des îles Cayman sous le numéro WK-73861,

représentée par M. Matthieu De Donder, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer:

Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

Art. 1 ^{er}. Forme, Dénomination Sociale. Il est formé par le souscripteur et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des parts sociales émises ci-après, une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "DCSF Tractor Holding S.à r.l.".

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune du siège social de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de suretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social et sans engendrer une obligation d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.



Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour payer les parts sociales que la Société pourrait racheter des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale sera et restera sous forme nominale.

Lorsque la Société est composée d'un associé unique, l'associé unique peut transmettre ses parts librement.

Si la Société est composée de plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles uniquement entre associés. Dans cette situation, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être documentée dans un acte notarié ou sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été correctement signifiées à la Société ou acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à la part sociale concernée et ce jusqu'à la nomination d'un mandataire commun.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées pour toute modification des statuts par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 8. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés (le(s) "Gérant (s)"). Si plusieurs Gérants ont été nommés, les Gérants vont constituer un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui fixe leur nombre, leur rémunération et le caractère limité ou illimité de leur mandat. Le(s) Gérant(s) restera/resteront en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Il(s) peut/peuvent être renommé(s) à la fin de leur mandat et peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés peut décider de qualifier les Gérants nommés en Gérant de Catégorie A et en Gérants de Catégorie B.

Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après le terme de leur mandat, les informations concernant la Société à leur disposition, dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

Art. 9. Réunions du Conseil de Gérance. Si la Société est composée d'un seul Gérant, ce dernier exerce le pouvoir octroyé par la Loi au Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance choisira parmi ses membres un président (le "Président").

Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou à la demande d'un Gérant. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, sauf qu'en son absence, le Conseil de Gérance désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à une telle réunion un autre président pro tempore.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer, un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants avec un préavis d'au moins vingt-quatre heures. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant donné à la réunion ou autrement. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.



Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum du Conseil de Gérance est atteint par la présence ou la représentation d'une majorité de Gérants en fonction

Les décisions sont prises à la majorité des votes des Gérants présents ou représentés à la réunion. En cas de parité des votes, le Président a une voix prépondérante.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite par voie circulaire signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 10. Procès-verbaux du Conseil de Gérance. Les procès-verbaux de la réunion du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, les décisions écrites du Gérant Unique, doivent être établies par écrit et signées par tous les Gérants présents ou représentés ou le cas échéant, par le Gérant unique de la Société. Toutes les procurations seront annexées.

Les copies ou les extraits de celles-ci doivent être certifiées par le gérant unique ou le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, par deux Gérants.

Art. 11. Pouvoirs des Gérants. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

Art. 12. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut conférer certains pouvoirs ou mandats spéciaux à un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance ou à une ou plusieurs autres personnes qui peuvent ne pas être Gérants ou Associés de la Société, agissant seul ou ensemble, selon les conditions et les pouvoirs applicables au Conseil de Gérance ou, le cas échéant, déterminés par le Conseil de Gérance.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut aussi nommer un ou plusieurs comités et déterminer leur composition et leur objet.

Art. 13. Représentation de la Société. En cas de nomination d'un Gérant unique, la société sera engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de ce gérant, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute personne à qui le Gérant a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Dans le cas où la Société est gérée par un conseil de gérance et sous réserve de ce qui suit, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes de deux gérants ainsi que par la signature unique de toute personne à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Nonobstant ce qui précède, dans le cas où l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de catégorie A et un ou plusieurs Gérants de catégorie B, la Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, ainsi que par les signatures conjointes ou la signature unique de toute(s) personne(s) à qui le Conseil de Gérance a délégué un tel pouvoir de signature, dans les limites d'un tel pouvoir.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, comprenant mais non limité à tout Gérant, y auront un intérêt personnel, ou en seront des représentants valablement autorisés. Sauf dispositions contraires ci-dessous, tout représentant valablement autorisé de la Société, en ce compris tout Gérant qui remplira en même temps des fonctions de représentant valablement autorisé pour le compte d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de donner son avis et d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou un fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération à laquelle la Société est partie, autre que les transactions conclues dans la cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, il/elle en avisera le Conseil de Gérance (s'il existe) et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant dans celle-ci seront portés à la connaissance de l'associé unique ou, le cas échéant, à la prochaine assemblée générale des associés. Lorsque la Société est composée d'un seul Gérant, toute transaction à laquelle la Société devient partie, autres que les transactions tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et dans des conditions contractuelles normales, et dans laquelle le Gérant unique a un intérêt personnel qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, la transaction concernée doit être approuvée par l'associé unique.



Art. 15. Indemnisation. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une telle violation de ses obligations. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer.

Art. 16. Révision des comptes. Sauf si les comptes annuels de la Société sont révisés par un réviseur d'entreprises indépendant conformément aux obligations de la Loi, les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non, et devront obligatoirement l'être si la Société compte plus de vingtcinq (25) associés.

Les commissaires aux comptes ou, le cas échéant, le réviseur d'entreprises indépendant, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui déterminera leur rémunération et la durée de leur mandat. Les auditeurs resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée Générale des Associés. L'assemblée générale annuelle qui doit être tenue uniquement si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, sera tenue au siège social de la société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation de l'assemblée le premier lundi du mois de juin de chaque année, à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres Assemblée Générale des Associés. Les assemblées générales des associés se réunissent en conformité avec la Loi sur convocation des Gérants ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement du/des commissaire (s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si la Société est composée de moins de vingt-cinq (25) associés, les assemblées générales des associés ne sont pas obligatoires et les associés peuvent voter par écrit sur les résolutions proposées.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, à l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés a les pouvoirs lui attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 20. Procédure, Vote. L'assemblée générale des associés se réunit en conformité avec la Loi et les présents Statuts sur convocation du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes, ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

La convocation sera envoyée aux associés au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion et contiendra la date, l'heure, l'endroit et l'ordre du jour de la réunion.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit ou par télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Un ou plusieurs associés peuvent participer à une assemblée par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout moyen de télécommunication similaire permettant à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. De telles participations doivent être considérées comme équivalentes à une présence physique à l'assemblée.

Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance peut déterminer toutes les autres conditions devant être remplies pour la participation à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés doit être présidée par le Président du Conseil de Gérance ou, en son absence, par toute autre personne nommée par l'assemblée générale des associés.

Le président de l'assemblée générale des associés doit nommer un secrétaire.

L'assemblée générale des associés doit nommer un ou plusieurs scrutateurs.

Le président de l'assemblée générale des associés ensemble avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) nommés forment le bureau de l'assemblée générale.



Une liste de présence indiquant le nom des associés, le nombre de parts sociales détenues par eux et, si possible, le nom de leur représentant, est dressée et signée par le bureau de l'assemblée générale des associés ou, le cas échéant, leurs représentants.

Un vote est attaché à chaque part sociale, sauf prévu autrement par la Loi.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou par des présents Statuts, toute modification des présents Statuts doit être approuvée par des associés (i) représentant une majorité des associés en nombre et (ii) représentant les trois-quarts du capital social.

Sauf dispositions contraires de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société. Dans le cas où un tel quorum n'est pas atteint à la première assemblée, les membres doivent être convoqués ou consultés seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions doivent être adoptées par une majorité de votes, quel que soit le capital représenté.

Art. 21. Procès-verbaux des résolutions des associés. Les procès-verbaux des décisions écrites de l'associé unique ou, le cas échéant, des assemblées générales des associés doivent être établies par écrit et signée par le seul associé ou, le cas échéant, par le bureau de l'assemblée.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés doivent être certifiées par le Gérant unique ou, le cas échéant, par le Président du Conseil de Gérance ou par deux Gérants.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 22. Année Sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.
- Art. 23. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance dresse les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet, le cas échéant, au commissaire aux comptes ou, le cas échéant, au réviseur d'entreprises indépendant, pour révision et à l'associé unique ou, le cas échéant, à l'assemblée générale des associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 24. Affectation des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Art. 25. Dividendes Intérimaires. Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intérimaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, toutes les taxes et frais de liquidation compris, l'actif net restant sera reparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 27. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la Loi.

Souscription et paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au douze mille cinq cent (12,500) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les a intégralement libérées en espèces:

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent euro (EUR 1.100,-).

Disposition transitoire

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 décembre 2014.

Résolutions de l'associé unique

L'associé précité, représentant tout le capital souscrit, a tout de suite adopté les résolutions suivantes:

- 1) Fixation du nombre de Gérants à trois (3) et nomination des Gérants suivants pour une durée illimitée Gérant de catégorie A:
- M. Richard Munn, né à Ware, Hertfordshire, Angleterre le 31 juillet 1958, ayant son adresse professionnelle au 83, Pall Mall, SW1Y5ES Londres, Royaume-Uni;

Gérants de catégorie B:

- M. Jean-Claude Lucius, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) le 13 décembre 1966, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); et
- Mr. Jean-Philippe Mersy, né à Villerupt (France) on 20 avril 1971, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2) Fixation du siège social de la Société à 296-298, route de Longwy, L-1940 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire de la comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: De Donder, Me Weinandy en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39353. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135445/606.

(140154335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

llos Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 189.797.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of August,

Before the undersigned Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg.

IT APPEARED

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., a «société anonyme» company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 46448, here represented by Mr Vincent Van Den Brink, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as shareholder or with any person or entity which may become shareholder of this company in the future.

Art. 1. Name. There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "llos Holding S.à r.l." (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10 th, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18 th, 1933 and of December 28 th, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".



Art. 2. Object. The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend short term/ long term funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company or to any other foreign entity abroad. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholder(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 5. Capital. The capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one million two hundred and fifty thousand (1, 250,000) shares with a nominal value of one Cent (EUR 0.01) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder (s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Art. 6. Shares. Each share of the Company confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).



The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole shareholder, by decision of the sole shareholder which determines their powers, their remuneration and the duration of their mandate. The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

Art. 8. Representation. The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time subdelegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 9. Procedure. In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one Manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

Art. 10. Liability of the managers. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 11. General meetings of shareholders. General meetings of shareholders are convened by the board of managers, failing which by shareholders representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be shareholder. Resolutions at the meetings of shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholder (s) at a majority in number of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of the Law.



As a consequence thereof, the sole shareholder takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

- **Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.
 - Art. 13. Financial year. The Company's financial year begins on the 1 st January and closes on the 31 st December.
- **Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each shareholder may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

Art. 15. Supervision of the company. If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders.

Where the thresholds of article 35 of the Law of 19 December 2002 on the register of commerce and companies and accounting and annual accounts, as amended, are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Art. 16. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the shareholders proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

- **Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of shareholders, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.
- **Art. 18. Winding-up Liquidation.** The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold.

- **Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31 st day of December 2014.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole share capital as follows:

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prenamed;

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.



Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its in-corporation, have been estimated at about twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

Resolutions of the sole associate

Immediately after the incorporation of the Company, the abovenamed person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

Is appointed as Manager for an undetermined duration:

- Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.
 - 2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue John F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46448, ici représentée par Monsieur Vincent Van Den Brink, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

- Art. 1 ^{er} . Dénomination. Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «llos Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter, à long ou à court terme, des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou pour toute autre entité étrangère à l'étranger. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en



vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles et effectuer toutes transactions dans le domaine immobilier ou relatives à des biens immobiliers.

La Société peut exercer toutes activités commerciales, financières ou industrielles qui peuvent être ou qui sont conformes aux paragraphes mentionnés ci-dessus dans cet Article.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 5. Capital. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale de un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales. Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

Art. 7. Gérance. La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Art. 8. Représentation. Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procèsverbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.



Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

- Art. 10. Responsabilité des gérants. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- Art. 11. Assemblées générales des associés. Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi. En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

- Art. 12. Assemblée générale annuelle. Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.
 - **Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre.
- **Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 15. Surveillance de la société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.



A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 35 de la loi de 19 Décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés, ainsi que la comptabilité et les comptes annuels, telle que modifiée, seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Art. 16. Répartition des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

- Art. 17. Dividende intérimaire. Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.
- **Art. 18. Dissolution Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

- **Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.
- **Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire l'intégralité du capital comme suit: IInternational Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., prénommée;

 un million deux cent cinquante mille parts sociales
 1.250.000

 Total: un million deux cent cinquante mille parts sociales
 1.250.000

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée:
- Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.
 - 2) Le siège social de la Société est établi au 46A, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: V. VAN DEN BRINK, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2014. Relation: DIE/2014/10770. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur ff. (signé): RIES.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135562/417.

(140154367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

NSS Sub Feeder S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, rue Heienhaff. R.C.S. Luxembourg B 143.792.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-first day of August.

Before Maître Martine WEINANDY, notary residing in Clervaux (Grand Duchy of Luxembourg) acting in replacement of Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), to whom remains the present deed.

THERE APPEARED:

- 1. Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655;
- 2. NSS Feeder S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143661; and
- 3. BRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143659,

here represented by Mrs Monique Drauth, notary's clerk, professionally residing in Luxembourg, by virtue of three (3) proxies given under private seal respectively on August 18, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

- I. All the shareholders are represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.
- II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name "NSS Sub Feeder S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143792, established pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated November 28, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 154 dated January 23, 2009, and whose articles of association have been last amended pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, dated January 30, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 591, dated March 18, 2009.
- III. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,-) represented by twelve thousand five hundred (12.500) class SFA shares, one (1) class SFB share and one (1) class SFC share, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each.
 - IV. The agenda of the meeting is the following:



- 1. Conversion of all the existing twelve thousand five hundred (12,500) class SFA shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, into three new classes of shares, as follows:
- three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 1 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class SFA 1 Shares), to be held by Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655;
- six thousand two hundred fifty (6.250) class SFA 2 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class SFA 2 Shares), to be held by NSS Feeder S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of thirty-one thousand one Euro (EUR 31.001,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143661; and
- three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 3 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class SFA 3 Shares), to be held by BRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,-) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143659.
- 2. Subsequent amendment of article 7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:
- "Art. 7. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,-) represented by three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 1 shares (the "Class SFA 1 Shares"), six thousand two hundred fifty (6.250) class SFA 2 shares (the "Class SFA 2 Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 3 shares (the "Class SFA 3 Shares", together with the Class SFA 1 Shares and the Class SFA 2 Shares, the Class SFA Shares), one (1) class SFB share (the "Class SFB Share") and one (1) class SFC share (the "Class SFC Share") all of one Euro (EUR 1,-) each."
- 3. Subsequent amendment of the second paragraph of article 22 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:
- "The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the following rules and order of priority:
- i. All proceeds or profits originating from the Class B Share(s) in Pelican (as defined in the articles of Pelican) shall be exclusively paid to the holder(s) of the Class SFB Share;
- ii. All proceeds or profits originating from the Class C Share(s) in Pelican (as defined in the articles of Pelican) shall be exclusively paid to the holder(s) of the Class SFC Share;
 - iii. Any other proceeds or profits shall be paid exclusively to the holders of Class SFA Shares, as follows:
- sixty-three point one thousand seven hundred thirty-one per cent (63.1731%) to the holder(s) of the Class SFA 1 Shares;
 - nineteen point four thousand eight hundred forty-two per cent (19.4842%) to the holder(s) of the Class SFA 2 Shares;
- seventeen point three thousand four hundred twenty-seven per cent (17.3427%) to the holder(s) of the Class SFA 3 Shares."
 - 4. Amendment of the following definitions in article 2 of the Company's articles:
- "BRB Investor means BRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143659,"
- "Evergreen Investor means Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655,"
- "Feeder means NSS Feeder S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143661,"
- "MIV means NSS Management Investment Vehicle S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143658,"
- "New Luxco means NSS New Luxco S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143660,"
- "Pelican means NSS Pelican S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143793,"



- 5. Change of registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and subsequent amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles to give it henceforth the following wording:
 - "Art. 6. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."
- 6. Appointment of Mr. Paul Bijoux, Accountant, born on February 18, 1984 in Liverpool (UK), professionally residing at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, as category B manager.
 - V. The shareholders, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to convert all the existing twelve thousand five hundred (12.500) class SFA shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each, into three new classes of shares, as follows:

- three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 1 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class SFA 1 Shares), to be held by Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prenamed;
- six thousand two hundred fifty (6.250) class SFA2 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class SFA 2 Shares), to be held by NSS Feeder S.A., prenamed; and
- three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 3 shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1,-) each (the Class SFA 3 Shares), to be held by BRB Luxembourg S.à r.l., prenamed.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 7 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

"Art. 7. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred two Euro (EUR 12.502,-) represented by three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 1 shares (the "Class SFA 1 Shares"), six thousand two hundred fifty (6.250) class SFA 2 shares (the "Class SFA 2 Shares"), three thousand one hundred twenty-five (3.125) class SFA 3 shares (the "Class SFA 3 Shares", together with the Class SFA 1 Shares and the Class SFA 2 Shares, the Class SFA Shares), one (1) class SFB share (the "Class SFB Share") and one (1) class SFC share (the "Class SFC Share") all of one Euro (EUR 1,-) each."

Third resolution

The shareholders resolve to amend the second paragraph of article 22 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

"The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the following rules and order of priority:

- i. All proceeds or profits originating from the Class B Share(s) in Pelican (as defined in the articles of Pelican) shall be exclusively paid to the holder(s) of the Class SFB Share;
- ii. All proceeds or profits originating from the Class C Share(s) in Pelican (as defined in the articles of Pelican) shall be exclusively paid to the holder(s) of the Class SFC Share;
 - iii. Any other proceeds or profits shall be paid exclusively to the holders of Class SFA Shares, as follows:
- sixty-three point one thousand seven hundred thirty-one per cent (63.1731%) to the holder(s) of the Class SFA 1 Shares;
 - nineteen point four thousand eight hundred forty-two per cent (19.4842%) to the holder(s) of the Class SFA 2 Shares;
- seventeen point three thousand four hundred twenty-seven per cent (17.3427%) to the holder(s) of the Class SFA 3 Shares."

Fourth resolution

The shareholders resolve to amend the following definitions in article 2 of the Company's articles:

"BRB Investor means BRB Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143659,"

"Evergreen Investor means Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 121655,"

"Feeder means NSS Feeder S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143661,"

"MIV means NSS Management Investment Vehicle S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143658,"



"New Luxco means NSS New Luxco S.A., a joint stock company (société anonyme) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143660,"

"Pelican means NSS Pelican S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143793,"

Fifth resolution

The shareholders resolve to change the registered office of the Company from 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg to 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg and to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles to give it henceforth the following wording:

"Art. 6. The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven."

Sixth resolution

The shareholder resolve to appoint Mr. Paul Bijoux, Accountant, born on February 18, 1984 in Liverpool (UK), professionally residing at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, as category B manager.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt et un août.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), laquelle dernière restera dépositaire de la présente minute.

ONT COMPARU:

- 1. Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655;
- 2. NSS Feeder S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143661; et
- 3. BRB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143659;

ici représentés par Mme Monique Drauth, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de trois (3) procurations données sous seing privé respectivement le 18 août 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- II. Les personnes comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «NSS Sub Feeder S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143792, constituée par acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28



novembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 154 en date du 23 janvier 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 591 du 18 mars 2009

III. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe SFA, une (1) part sociale de classe SFB, et une (1) part sociale de classe SFC, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

- IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1. Conversion de toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de classe SFA, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en trois (3) nouvelles classes de parts sociales, comme suit:
- trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 1, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 1») qui seront détenues par Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655;
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe SFA 2, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 2») qui seront détenues par NSS Feeder S.A., une société anonyme établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143661; et
- trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 3, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 3») qui seront détenues par BRB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143659.
 - 2. Modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
- « **Art. 7.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 1 («Parts de Classe SFA 1»), six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe SFA 2 («Parts de Classe SFA 2»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 3 («Parts de Classe SFA 3», et avec les Parts de Classe SFA 1 et les Parts de Classe SFA 2, les «Parts de Classe SFA»), une (1) part sociale de classe SFB («Part de Classe SFB»), et une (1) part sociale de classe SFC («Part de Classe SFC»), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»
- 3. Modification subséquente du deuxième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
 - «Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés dans les proportions et selon l'ordre de priorité suivants:
- i. Toutes les sommes perçues en vertu de la détention par la Société de Parts de Classe B dans le capital de Pélican (tels que définis dans les statuts de Pélican) doivent être exclusivement versées aux détenteurs de la Part de Classe SFB;
- ii. Toutes les sommes perçues en vertu de la détention par la Société de Parts de Classe C dans le capital de Pélican (tels que définis dans les statuts de Pélican) doivent être exclusivement versées aux détenteurs de la Part de Classe SFC;
 - iii. Toutes les autres sommes doivent être versées aux détenteurs de Parts de Classe SFA, comme suit:
 - soixante-trois point mille sept cent trente-et-un pourcent (63.1731%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 1;
- dix-neuf point quatre mille huit cent quarante-deux pourcent (19.4842%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 2; et
 - dix-sept point trois mille quatre cent vingt-sept pourcent (17.3427%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 3.»
 - 4. Modification des définitions suivantes de l'article 2 des statuts de la Société:

«Investisseur BRB désigne BRB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143659,»

«Investisseur Evergreen désigne Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655,»

«Feeder désigne NSS Feeder S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143661,»

«MIV désigne NSS Management Investment Vehicle S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143658,»

«New Luxco désigne NSS New Luxco S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143660,» et



«Pelican désigne NSS Pelican S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143793,»

- 5. Transfert du siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
 - « Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»
- 6. Nomination de M Paul Bijoux, comptable, né le 18 février 1984 à Liverpool (Grande Bretagne), résidant professionnellement au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que gérant de catégorie B.
 - V. Les associés, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de convertir toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de classe SFA, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, en trois (3) nouvelles classes de parts sociales, comme suit:

- trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 1, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 1») qui seront détenues par Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., prénommée;
- six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe SFA 2, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 2») qui seront détenues par NSS Feeder S.A., prénommée; et
- trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 3, toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) (les «Parts de Classe SFA 3») qui seront détenues par BRB Luxembourg S.à r.l., prénommée.

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 7 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cent deux Euro (EUR 12.502,-) représenté par trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 1 («Parts de Classe SFA 1»), six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de classe SFA 2 («Parts de Classe SFA 2»), trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de classe SFA 3 («Parts de Classe SFA 3», et avec les Parts de Classe SFA 1 et les Parts de Classe SFA 2, les «Parts de Classe SFA»), une (1) part sociale de classe SFB («Part de Classe SFB»), et une (1) part sociale de classe SFC («Part de Classe SFC»), toutes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.»

Troisième résolution

Les associés décident de modifier le deuxième paragraphe de l'article 22 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés dans les proportions et selon l'ordre de priorité suivants:

- i. Toutes les sommes perçues en vertu de la détention par la Société de Parts de Classe B dans le capital de Pélican (tels que définis dans les statuts de Pélican) doivent être exclusivement versées aux détenteurs de la Part de Classe SFB;
- ii. Toutes les sommes perçues en vertu de la détention par la Société de Parts de Classe C dans le capital de Pélican (tels que définis dans les statuts de Pélican) doivent être exclusivement versées aux détenteurs de la Part de Classe SFC;
 - iii. Toutes les autres sommes doivent être versées aux détenteurs de Parts de Classe SFA, comme suit:
 - soixante-trois point mille sept cent trente-et-un pourcent (63.1731%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 1;
- dix-neuf point quatre mille huit cent quarante-deux pourcent (19.4842%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 2; et
 - dix-sept point trois mille quatre cent vingt-sept pourcent (17.3427%) aux détenteurs de Parts de Classe SFA 3.»

Quatrième résolution

Les associés décident de modifier les définitions suivantes de l'article 2 des statuts de la Société:

«Investisseur BRB désigne BRB Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143659,»

«Investisseur Evergreen désigne Evergreen Real Estate Partners Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 121655,»

«Feeder désigne NSS Feeder S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143661,»

«MIV désigne NSS Management Investment Vehicle S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143658,»



«New Luxco désigne NSS New Luxco S.A., une société anonyme établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143660,» et

«Pelican désigne NSS Pelican S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143793,»

Cinquième résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, et de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« Art. 6. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven.»

Sixième résolution

Les associés décident de nommer M Paul Bijoux, comptable, né le 18 février 1984 à Liverpool (Grande Bretagne), résidant professionnellement au 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en tant que gérant de catégorie B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille trois cents Euro (EUR 1.300,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Drauth, Me Weinandy agissant en remplacement de Me GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 août 2014. Relation: LAC/2014/39351. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135692/350.

(140154444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

KALIMA Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 160.076.

L'an deux mille quatorze, le quatorze août.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "KALIMA Spf S.A.", avec siège social à L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 1 ^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1303 du 16 juin 2011. Les statuts n'ont pas été modifiés par la suite.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160 076.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, avec la même adresse professionnelle.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Monsieur le président déclare et requiert le notaire d'acter:



- I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
 - III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:
 - 1) Décision sur la mise en liquidation de la Société;
 - 2) Décharge aux organes de la société;
 - 3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
 - 4) Divers.

L'Assemblée après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, a pris les résolutions suivantes, à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les administrateurs et par les commissaires aux comptes de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des administrateurs ou des commissaires aux comptes de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur «Grant Thornton Lux Audit», ayant son siège social à L-8308 Capelle, 89A, Pafebuch, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B183.652 (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 à 148 bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation. Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 août 2014. LAC/2014/39367. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135604/71.

(140154088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck